

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02

à la F3SCTD de l'Education Nationale du 25 juin 2026.

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTD,

En cette fin d'année, comme les précédentes, la même problématique revient : la chaleur excessive dans les locaux. Qu'est-il envisagé pour lutter contre ce phénomène qui ne fera que s'aggraver dans les années à venir? Rien, mis à part un « plan ministériel de gestion des vagues de chaleur » avec des consignes « de bon sens qui ont besoin d'être rappelées » comme le dit le ministre Geffray. Nul besoin de ces consignes, les enseignants ont suffisamment de bon sens et malheureusement d'habitude de gestion de ces vagues de chaleur pour connaître les mesures à appliquer. Ce qu'il faut ce sont des moyens. Et là, l'Etat renvoie la balle aux collectivités territoriales alors que des moyens, il y en aurait pour l'école... Mais ils sont utilisés autrement, pour faire la guerre... Imaginez tout ce qu'on pourrait faire pour améliorer les conditions de travail des collègues et les conditions d'accueil des élèves avec les centaines de milliards d'euros attribués au ministère des Armées... Mais le gouvernement a d'autres priorités... Pourtant les 35 fiches SST remplies en deux jours prouvent qu'il s'agit bien d'un réel problème de santé au travail.

Au niveau local, nous regrettons une fois de plus la diversité des consignes données au cas par cas par les circonscriptions : obligation faite par les circonscriptions de se rendre dans une école fermée, maintien d'une réunion REP+ ou décalage de celle-ci au jeudi 2 juillet, sans proposition de visio ...

Nous demandons des consignes claires, écrites et uniques quelle que soit la circonscription et que la plus grande bienveillance soit accordée aux demandes d'ASA et pour les personnels étant restés chez eux lorsque leur école était fermée.

Alors qu'un point bâti scolaire sur l'amiante va être fait lors cette instance, ne serait-il pas temps de lancer une enquête sur les conditions thermiques dans les classes ? Car si en ce mois de juin c'est la chaleur qui est pointée du doigt, en hiver ce sont des températures trop basses qui peuvent perturber les conditions de travail.

Nous constatons, cette année encore, un nombre important et toujours croissant de fiches SST. Cela confirme le retour que nous avons des collègues sur le terrain, qui nous font part de leur souffrance due à une charge de travail toujours croissante, à un manque de reconnaissance et de soutien et à l'augmentation des faits de violence de la part des élèves et des familles. L'inclusion systématique et sans moyen entraîne beaucoup de rédaction de fiches SST. La mise en place des PAS et sa généralisation, pourtant rejetée à l'assemblée nationale, n'a pas apporté de réponse aux enseignants face à des situations qui débordent du cadre pédagogique et revêtent un caractère médical. Les moyens, qualifiés de conséquents par les services, devraient être mis dans la création de places dans les établissements médico-sociaux afin d'offrir aux élèves une réelle chance de progresser.

Nous devons également dénoncer le refus ou l'absence de réponse à près d'1/3 des demandes d'aménagement de poste, en particulier pour des collègues en situation de handicap, de maladie chronique ou ayant plus généralement des problèmes de santé. Ce non-respect des droits fondamentaux des agents est non seulement contraire à la réglementation en vigueur, mais il porte aussi atteinte à leur santé physique et mentale, et à leur dignité professionnelle.

Face à cette situation, nous demandons :

- Une analyse approfondie des fiches SST avec des réponses concrètes, suivies et tracées;
- Le respect strict des procédures relatives aux aménagements de poste, dans une logique de bienveillance. Une délégation FNEC FP – FO réitérera cette demande auprès du recteur lors d'une audience le 30 juin 2026.

Nous rappelons que garantir la santé et la sécurité au travail ne relève pas d'une simple obligation administrative, mais d'un devoir moral envers celles et ceux qui assurent, malgré les difficultés, la continuité du service public d'éducation.

Nous attendons de cette instance qu'elle prenne toute la mesure de la situation et qu'elle contribue activement à l'amélioration des conditions de travail des personnels. Le PAAPD (Programme Annuel d'Actions de Prévention Départemental), également à l'ordre du jour ce cette F3SCTD ne doit pas seulement être un recueil des doléances des personnels et servir de bonne conscience à l'administration. Ce programme doit être ambitieux, réalisable et surtout réalisé avec une mise en œuvre concrète des mesures énoncées sur le terrain. Mais pour cela il faut des moyens qui bien évidemment ne sont pas à la hauteur des ambitions.

Les accidents de travail sont également à l'ordre du jour de l'instance. Nous demandons à ce que toutes les demandes de reconnaissance d'accident de travail soient systématiquement acceptées surtout lorsqu'il s'agit de souffrances psychologiques. Les collègues victimes de burn-out à cause de leur métier (surcharge de travail, élèves et familles violentes verbalement et/ou physiquement, conflit avec la hiérarchie ou les pairs) doivent être écoutés et accompagnés dans les épreuves qu'ils traversent. Ils ne devraient pas devoir réaliser un véritable parcours du combattant pour que leur arrêt de travail soit reconnu comme accident de service du moment que les causes sont clairement dues à l'exercice de leurs fonctions. Nous exigeons que chaque agent soit systématiquement placé en CITIS par l'administration pour la durée totale de son arrêt de travail lié au service comme le stipule le code de la fonction publique à son article L822-21. Il n'est pas acceptable, par exemple, qu'un accident de trajet ne soit pas pris en considération car un agent ne s'est pas vu délivrer les bons papiers par l'hôpital et que malgré tous les écrits faisant preuve de sa bonne foi son recours reste sans suite.

Concernant les demandes de protection fonctionnelle aurons-nous le nombre de demandes faites et le nombre de demandes accordées ? Nous souhaitons que tous les collègues victimes d'agression verbale ou physique se voit systématiquement proposer la protection fonctionnelle ainsi qu'un accompagnement dans le dépôt de plainte si celui-ci est nécessaire.

Nous considérons également que l'accord du 8 avril 2024 sur la PSC, qui impose à tous les agents l'adhésion obligatoire au volet santé du contrat PSC, doit être revu car cette mise en place est une grave remise en cause du principe de solidarité de la Sécurité Sociale de 1945 : cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins. De plus, l'opacité du discours de la MGEN a mis de nombreux collègues dans des situations complexes financièrement (ancien contrat de prévoyance individuelle poursuivi de façon tacite et très coûteux) et sur le plan de la santé (des collègues se retrouvent sans mutuelle ou une mutuelle très chère).

Dans tous les cas, la FNEC FP-FO continuera de se tenir aux côtés de tous les personnels luttant pour leurs conditions de travail, leur rémunération et les conditions d'apprentissage des élèves et revendique :

- Annulation de toutes les suppressions de postes,
- Abondement à hauteur suffisante de la liste complémentaire.
- Création de tous les postes statutaires nécessaires dans toutes les catégories de personnels,
- Création d'un statut de fonctionnaire à temps plein pour les AESH et AED,
- Augmentation immédiate de 37,5% des salaires pour compenser le gel et l'inflation,
- Abandon des PIAL et des PAS,
- Création de tous les postes spécialisés nécessaires, création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- Abandon de la PSC obligatoire et renégociation des contrats de santé pour tendre vers le 100% Sécu afin de cotiser selon ses moyens et de recevoir selon ses besoins.
- Annulation des projets de fusion des remplaçants du premier degré,
- Protection systématique des personnels,
- Arrêt de toutes les mesures de militarisation de l'école et d'embrigadement de la jeunesse.